

Archives départementales de la Loire FICHE DE RECHERCHE

Rechercher le passé militaire d'un soldat de la Première Guerre mondiale

1- CE QUE VOUS NE TROUVEREZ PAS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

Le livret militaire est en principe dans votre famille s'il a été conservé par votre aïeul.

Les journaux de marches et opérations (JMO) : ils sont consultables sur le site SGA/Mémoires des hommes, rubrique « JMO des régiments et bataillons ».

Les livres d'or sont censés être conservés dans les communes. Certains sont aussi conservés par les Archives nationales.

Les dossiers médicaux sont conservés par le Service des archives médicales et hospitalières des armées (SAMHA) à Limoges.

Les dossiers des officiers sont conservés par le Service historique de la Défense (château de Vincennes).

2- CE QUE VOUS TROUVEREZ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE

Les Archives départementales conservent principalement **les tables alphabétiques et les registres matricules** dans lesquels figurent les états signalétiques des services militaires de chaque conscrit ainsi que de nombreux documents issus du Bureau militaire de la Préfecture (série R).

Les états signalétiques ont été numérisés jusqu'à la classe 1921 (consultables uniquement sur les postes informatiques de la salle de lecture).

Il est également intéressant de consulter le catalogue de la bibliothèque historique des Archives départementales disponible sur internet (www.bm-st-etienne.com, sélectionner dans « toutes les médiathèques »: les Archives départementales)

3- A V A N T D E C O M M E N C E R L A R E C H E R C H E

Avant toute chose, il est nécessaire de rassembler le maximum d'informations sur le soldat (date de naissance, lieu de domicile quand il avait 18-20 ans).

Il faut bien garder en mémoire que le nom d'un poilu sur un monument aux morts ne prouve en aucun cas qu'il soit bien originaire de la commune. Il arrive qu'un poilu « Mort pour la France » soit inscrit sur plusieurs monuments de communes différentes. Des soldats n'ayant pas la mention « Mort pour la France » peuvent également figurer sur un monument aux morts.

4- MÉTHODE POUR CHERCHER L'ÉTAT SIGNALÉTIQUE D'UN SOLDAT

Versés par le Service historique de la Défense, les registres matricules sont constitués d'environ 500 états signalétiques par volume, soit un état signalétique par conscrit. Ces registres sont établis chaque année dans chaque subdivision (correspondant plus ou moins aux arrondissements de Saint-Etienne, Montbrison ou Roanne) à partir du recensement militaire.

Tous les jeunes hommes domiciliés dans cette subdivision et ayant 20 ans y figurent, à l'exception des rares personnes réformées définitivement. Une table alphabétique par classe (définie en ajoutant 20 ans à l'année de naissance) et par subdivision permet de trouver facilement chaque conscrit.

Ainsi, un homme né en 1890 à Saint-Chamond est susceptible de figurer dans la table alphabétique de la subdivision de Saint-Etienne de la classe 1910. Cette table indique le numéro de matricule et le numéro de volume dans lequel se trouve l'état signalétique du jeune homme. Il suffit donc de se reporter ensuite au registre matricule correspondant.

La Première Guerre mondiale a suscité l'envoi au front de nombreux appelés si bien que 32 classes furent concernées soit les classes 1887 à 1919. Toutefois, on peut trouver quelques rares états signalétiques de personnes ayant fait la Grande Guerre et appartenant à une classe inférieure à 1887.

Ainsi Joseph Déchelette, né le 8 janvier 1862 à Roanne, dont l'état signalétique figure dans un des registres de la classe 1882, a été libéré des obligations militaires en octobre 1907 (à l'époque, la durée des obligations militaires était de 25 ans). Joseph Déchelette fut rappelé en qualité de capitaine en 1914 et trouva la mort le 4 octobre 1914. Ces derniers éléments ne peuvent pas figurer sur l'état signalétique car les informations qui y sont inscrites ne concernent que la période des obligations militaires.

Ne jamais oublier de consulter la fin d'une table alphabétique. Sont inscrits, dans un ordre non alphabétique, et généralement de couleur rouge, tous les jeunes gens omis ainsi que les étrangers naturalisés.

NOM	PRÉNOM	NUMÉRO DE MATRICULE	NUMÉRO DE VOLUME	NOM	LIEU DE NAISSANCE	DATE DE NAISSANCE
Vincent	André	1528	21	Omis - Naturalisés. etc.		
Indrier	Paul	1516	21			
Nivet	Antoine	1518	21			
Nivet	Paul	1524	21	Bianco	Genève	1872
Nivet	Louis	1515	21	Grimo	Genève	1872
Nivet	Paul	1517	21	Accardi	Genève	1872
Nivet	Paul	1519	21	Chiapparelli	Genève	1872

Extrait de la table alphabétique de la classe 1913 de la subdivision de Roanne (cote : 1R1654)

Cas particuliers :

L'extrait de la table alphabétique ci-dessous montre deux particularités :

Nom	Prénom	Matricule	Volume	Lieu de naissance	Lieu de résidence
Emonet	Stienne	64	1	Faurc	Ande
Epalle	jean	308	1	Faurc	Ande
Epercieux	Claudius	1039	3	Faurc	Ande
Escot	Benoit	131	4	Faurc	Augu
Escot	Hippolyte	1663	4	Faurc	Feurs
Estrac	jean	786	2	Faurc	Bena

Table alphabétique de la classe 1910 de la subdivision de Montbrison (cote : 1R1608)

Après les colonnes comportant le nom et le prénom des conscrits, deux chiffres indiquent le numéro de matricule puis le numéro de volume du registre. Parfois, le numéro de volume est remplacé par le nom d'une commune.

Par exemple :

Escot Benoît est né en 1890. Il est donc recensé en 1910. Dans la table alphabétique correspondante, il est indiqué à la place du numéro de volume un nom de commune « St-Héand ». Cela signifie qu'il a été recensé à Saint-Héand (131 étant son numéro de recensement cantonal) puis exempté. La même chose est arrivée au suivant : Escot Hippolyte, n°86, Feurs (mentions barrées). On remarque en rouge les numéros 1663 et 4, ce qui signifie qu'il avait été exempté lors d'un premier recensement à Feurs mais réintégré dans le contingent. On lui attribue donc le numéro de matricule 1663 dont l'état signalétique figure au 4^e registre de la classe 1910. On peut le vérifier en consultant le registre matricule correspondant :

Inscrit sous le n° 86 de la liste (Feurs)
Exempté en 1911 pour paralysie faciale - Maintenu
exempté en 1914 pour atrophie du droit (désert du 9 sep. 1914)
Classé service auxiliaire en 1914 (loi du 20.2.14)
par le conseil de Revision du Rhône pour « paralysie faciale »
Désigné par le conseil de Revision du Rhône pour « paralysie faciale »
Détaillé à l'usine Berliet à Lyon le 4.4.14 Affecté
à l'usine Permet à St Martin la Plaine (Loire) le 6 Juin 1914.
Détaillé le 3 Juillet 1914 au dépôt des établissements de Lyon.
Rappelé à l'activité
Arrivé au corps le 15 Mars 1917. Posté usine Jacob Holtzer à Wissembour

Extrait de l'état signalétique d'Hippolyte ESCOT (cote : 1R1607)

5- COMPRENDRE L'ÉTAT SIGNALÉTIQUE D'UN SOLDAT

Un état signalétique est composé de plusieurs rubriques réparties sur deux colonnes.

Première colonne (de haut en bas) :

- État civil :

Outre les éléments d'état civil, la profession doit être indiquée au moment du recensement. Elle peut avoir une utilité dans l'armée. « *Domicilié* » est le terme employé pour indiquer la permanence de l'installation, contrairement à « *résidence* » qui indique un hébergement temporaire (pour les journaliers par exemple).

Jusqu'en 1905, date à laquelle on supprime le tirage au sort, le numéro du conscrit est indiqué, suivi du canton.

- Décision du conseil de révision et motifs :

Généralement, il est inscrit « bon pour le service armé ». Ensuite, « la partie » de la liste de recrutement cantonal est précisée. Il existe sept parties. La première regroupe tous les conscrits « bon pour le service ». Les parties suivantes concernent les conscrits dont les obligations militaires sont modifiées selon les dispositions votées par le conseil de révision. Un jeune « soutien de famille » pourra ainsi figurer dans la 2^e partie avant 1905 : il sera alors dispensé. Après 1905, il n'obtiendra qu'un sursis en cas de demande motivée et sera inscrit en 7^e partie.

- Détails des services et mutations diverses

C'est dans cette rubrique que vous trouverez les éléments essentiels pour connaître le parcours militaire du soldat.



Extrait de la fiche matricule de Benoît Thillon, classe 1913 (cote : 1R1646)

A la fin de la colonne, se trouvent les cases concernant les campagnes et les décorations éventuelles qui sont complémentaires du détail des services du soldat.

Deuxième colonne (de haut en bas) :

- **Numéro de matricule** : Il correspond au numéro attribué lors du recensement.

- **Classe de mobilisation** :

Chaque homme appartient à une classe de recrutement et à une classe de mobilisation. Généralement, les deux sont identiques, donc une seule est indiquée.

Pour ceux qui ont commencé leur service militaire une autre année que les hommes de leur classe de recrutement, les classes de mobilisation et de recrutement diffèrent. Cela concerne essentiellement les engagés volontaires.

- **Signalement** (ou les caractéristiques physiques sommaires) revêt une certaine importance à une époque où la photographie est encore peu répandue.

- **Degré d'instruction** : il est indiqué selon un classement codifié :

0 : ne sait ni lire, ni écrire,

1 : sait lire,

2 : sait lire et écrire,

3 : sait lire, écrire et compter,

4 : titulaire du brevet de l'enseignement primaire,

5 : bachelier, licencié,

x : aucun renseignement sur le degré d'instruction.

- **Corps d'affectation** : de montagne, aérien, etc..

- **Corps d'armée** : composé de plusieurs divisions et chaque division est composée de plusieurs régiments ou brigades.

- **Localités successives habitées** :

La lettre *D* indique dans la colonne affectée à cet effet les changements de domicile, et la lettre *R* les changements de résidence.

- **Époque à laquelle le soldat passe dans les différents corps de réserve et date de libération.**

Cette rubrique rend bien compte de la durée des obligations militaires. Le service militaire actif dure entre un an et cinq ans. Ensuite, le soldat passe dans l'armée de réserve puis l'armée territoriale et enfin l'armée territoriale de réserve.

6- - LEXIQUE

État signalétique (ou fiche matricule) :

Il s'agit du document qui recense toutes les informations sur un conscrit au bureau de recrutement de la subdivision. Les états signalétiques, généralement au nombre de 500, sont reliés dans des registres dits matricules.

Livret militaire :

A ne pas confondre avec l'état signalétique, même si les renseignements qui y figurent sont presque les mêmes. Ce livret appartenait au conscrit, c'est pourquoi les Archives départementales de la Loire n'en conservent que très peu reçu en don.

Classe de recrutement et classe de mobilisation :

Sur le site « Mémoire des Hommes », il arrive de trouver des fiches de soldats « morts » pour la France » pour lesquels sont précisées deux classes (exemple : Cl : 1915-04). La première précise que le conscrit a été mobilisé en 1915, et « 04 » informe qu'il appartient à la classe de recrutement 1904 : il est donc né en 1884. On peut donc comprendre qu'il a dû être ajourné ou simplement exempté mais qu'à la faveur de la guerre, son passage en conseil de révision lui a valu d'être « bon pour le service armé ».

Livres d'or :

Il en existe plusieurs sortes. Dès le début du conflit, le ministère de la Guerre tient un fichier des « Morts pour la France » destiné à recenser les civils et soldats victimes de la Première Guerre mondiale. A l'issue du conflit, le ministère des Pensions récupère ce fichier, notamment afin de constituer le Livre d'or des Français morts pour la France destiné à être déposé au Panthéon. Pour ce faire, des listes nominatives de ces victimes sont envoyées aux maires de chaque commune afin que ces derniers les contrôlent et les amendent. C'est pourquoi on peut en trouver dans les archives communales. Autrement, les Archives nationales conservent cette liste des Morts pour la France pour chaque commune française, organisée par département puis par localité. Toutefois, ces listes nominatives communales mentionnent en principe les personnes nées dans la commune. Mais un flou a subsisté sur cette question si bien qu'il existe souvent des divergences entre les noms portés sur les monuments aux morts et ceux figurant dans ces listes communales de Morts pour la France. On peut souligner l'existence d'autres types de livres d'or : ceux d'initiatives privées et souvent corporatistes (instituteurs, ingénieurs, religieux, etc.). Aux Archives départementales de la Loire, un seul dossier concerne le livre d'or du personnel de l'instruction publique. Il s'agit en fait de nombreuses listes où figurent les états nominatifs des enseignants tués ou blessés et dont l'initiative émane du ministère de l'instruction publique (cote : 3R37).

Le site du service historique de la Défense www.memoiresdeshommes.fr recense l'ensemble des morts pour la France.

Mort pour la France :

Il s'agit d'une mention qui a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée par la loi du 22 février 1922 au lendemain de la Première Guerre mondiale. Elle concerne tous les civils ou soldats tués à l'ennemi ou mort dans des circonstances se rapportant à la guerre.

7- – QUELQUES ABRÉVIATIONS

cl. Rt : classe de recrutement

C.D. : campagne double (lorsque le soldat est au front)

C.S. : campagne simple (lorsqu'il est à l'arrière, donc loin du front, soit en dépôt, soit en convalescence)

C.O.A. : commis et ouvriers d'administration (au cours du conflit, le personnel travaillant dans ces « sections de COA » et jugé le plus vigoureux, c'est-à-dire apte à combattre, sera à la faveur des lois Dalbiez et Mourier versé dans l'infanterie ou l'artillerie et remplacé par des auxiliaires, inaptes ou blessés de guerre.

Cité à % du régiment : cité à l'ordre du régiment

E.O. : éclats d'obus

Mle Rt : numéro de matricule de recrutement

R.A.C. : régiment d'artillerie de campagne

R.A.M. : régiment d'artillerie de montagne

R.A.T. : réserve de l'armée territoriale

R.D. : réformé définitif

P. : pensionné

R.I : régiment d'infanterie

P.D. : pensionné définitif

8- – DÉLAI DE COMMUNICABILITÉ

L'arrêté du 20 décembre 2012 publié dans le *Journal officiel* du 3 janvier 2013 institue une dérogation générale pour la consultation des registres matricules du recrutement militaire de la Première Guerre mondiale jusqu'à la classe 1921 incluse.